

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'ISERE

**EPIC MATHEYSINE TOURISME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION**

**SEANCE DU 12 DECEMBRE 2025**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code du Tourisme,

**Le douze décembre deux mille vingt-cinq**, les membres du comité de direction se sont réunis à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par le Président de Matheysine Tourisme, datée du dix-neuf novembre deux mille vingt-cinq conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière.

---

**Délibération n°20-2025**

**Validation de la convention avec La Commune de La Morte - 2026**

**Titulaires présents** : Arnaud CHATTARD, Jean-Michel BRUGNERA, Nicolas CABUS

**Suppléants** : Pascal CHARLES, Franck GERBI, Gilbert MAUGIRON, Riccardo PEZ

**Excusés** : Marie-Claire DECHAUX, Damien GIRARD, Alain COLLAUD, Sœur Marie-France BROTHIER

**Pouvoir** : Fabiola COUHIN à Franck GERBI

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 8

Nombre de membres votants : 8

Après avoir présenté les projets de convention qui régissent le cadre d'activité entre Matheysine Tourisme et la commune de La Morte, le président précise :

**Convention de mandat - vente et rétrocession financière de prestations d'activité :**

Matheysine Tourisme s'engage à faire la promotion et assurer la vente dans son bureau d'information touristique de l'Alpe du Grand Serre des prestations d'activités suivantes :

- **Redevances de ski nordique (séances, 2 jours, semaine, carte site) ;**
- **Accès circuit nordique pour chiens de traîneaux et ski-joering (accès particuliers uniquement)**
- **Activités de loisirs**

Matheysine Tourisme encaissera sur sa régie produit divers les produits de la vente et reversera à la commune le montant des recettes moins **10% de rétrocession / 8% si les conditions de la convention ne sont pas tenues**.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré,

DECIDE d'accepter la mise en place de la convention nommée ci-dessus ;

AUTORISE le directeur à signer la convention de mandat- vente et rétrocession financière de prestations d'activité entre MATHEYSINE TOURISME et la commune de La Morte ainsi que les éventuelles pièces afférentes ;

Pour copie conforme

Le 12/12/2025

Le Président Arnaud CHATTARD

Date d'envoi à la préfecture 12/12/2025

Date d'affichage – publication 12/12/2025

Certifié rendu exécutoire 12/12/2025

**Matheysine Tourisme**

**04 76 81 18 24**

Route du Terril - 38350 Susville  
Siret 822 042 297 00017 RCS Grenoble

**Matheysine Tourisme**

**04 76 81 18 24**

Route du Terril - 38350 Susville  
Siret 822 042 297 00017 RCS Grenoble